Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Nombre de Membres

En exercice: 23

Présent au Conseil: 17

Ayant pris part au vote: 22

Date de la convocation

03/07/2023

Date d'affichage

13/07/2023

Séance du 7 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept-juillet à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.

Procuration: Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Absent: Bernard Jeannin.

Secrétaire de séance : Aline Louvrier.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-07-062

OBJET: Participation financière du FNADT pour l'Aménagement de la route de Besançon et de la place de l'Argillier.

Le Maire présente la Convention attribuant une aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire signée entre le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté et la commune de Levier qui s'engage avec la participation financière du FNADT à aménager la route de Besançon et la place de l'Argillier (ancienne place Serrette) à Levier.

Le coût prévisionnel éligible de l'action est arrêté à 75 552 € H.T selon le tableau cicontre présentant le budget prévisionnel de l'action et détaillant les principaux postes de dépenses et de recettes.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

ID: 025-200068401-20230707-2023_07_062-DE

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES			
Investissements Postes à détailler	Colonne A : coût prévu éligible à subvention	Colonne B : coût prévu non éligible	Financements (à détailler)	Montants prévus	%	
Création d'une écluse		54 382.48€	Subvention Etat CMJ	33 250.36€	44	25.59
Création d'une liaison douce	45 552.00€		Subvention dép25	16 314.74€		12.56
Aménagement Place de l'Argillier (mobilier urbain + végétalisation)	30 000.00€		Subvention dép 25 – Amendes	54 382.48€		41.85
			Total subvention	103 947.58€		80
			Autofinancement	25 896.60€		20
Sous Total	75 552.00€	54 382.48€				100
TOTAL (Colonnes A+B)	129 934.48€		TOTAL	129 934.48€		

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité:

- Valident la convention attribuant une aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire, Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 025-200068401-20230707-2023_07_062-DE

